

# Déclaration de Cotonou sur l'accélération de la transformation numérique de l'Afrique

## I. Préambule

1. Nous, représentants des États Membres africains, nous sommes réunis à Cotonou, au Bénin, du 14 au 16 mai 2025, à l'occasion du Bilan régional africain « SMSI + 20 », vingt ans après la tenue du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Cet examen a été organisé sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Gouvernement béninois et les principales parties prenantes nationales, régionales et internationales du secteur privé, de la société civile, du monde universitaire, de la communauté technique et de la jeunesse.

2. Nous reconnaissons les progrès accomplis depuis le Sommet mondial sur la société de l'information, dont les deux phases se sont tenues respectivement à Genève en 2003 et à Tunis en 2005, et sa complémentarité avec le Pacte numérique mondial, adopté en annexe au Pacte pour l'avenir<sup>1</sup>.

3. Nous réaffirmons notre engagement commun en faveur d'une société de l'information centrée sur l'être humain, inclusive et axée sur le développement. Nous sommes résolus à passer résolument de la rhétorique à l'action mesurable et à assurer l'alignement sur le Pacte numérique mondial, en vue de faire de l'Afrique un acteur clé et proactif dans l'élaboration d'un avenir numérique mondial, tout en relevant les défis propres au continent et en tirant parti des possibilités qui lui sont propres.

## II. Reconnaissance des questions clés

4. Nous reconnaissons que, bien que deux décennies de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aient donné lieu à des progrès significatifs dans les pays africains, le paysage numérique du continent reste marqué par des lacunes critiques qui requièrent une attention urgente. Nous souhaitons mettre en exergue les difficultés suivantes :

a) **Infrastructure et connectivité.** Si l'expansion des réseaux de téléphonie mobile a amélioré l'accès, la connectivité rurale reste très insuffisante. Les coûts des données mobiles en Afrique, qui sont parmi les plus élevés au monde, soulignent le besoin immédiat de solutions de financement innovantes, de mesures de réduction des coûts et de politiques permettant d'offrir à tous une connectivité à large bande abordable.

b) **Inclusion numérique globale.** Malgré des initiatives louables axées sur l'égalité des sexes, de larges segments de la société, tels que les personnes handicapées, les jeunes des zones rurales et d'autres groupes marginalisés, continuent d'être laissés pour compte. Une société numérique véritablement inclusive demande des programmes ciblés qui garantissent que chaque Africain a accès à des services numériques abordables et accessibles avec un contenu culturellement pertinent.

c) **Technologies émergentes et préparation réglementaire.** Les progrès de l'Afrique dans les domaines de l'intelligence artificielle, de l'Internet des objets, d'autres technologies émergentes et de pointe, et de la confidentialité des données ont été compromis par la lenteur et la fragmentation des interventions réglementaires. De

---

<sup>1</sup> Résolution 79/1 de l'Assemblée générale.



nombreux pays ne disposent pas de politiques claires pour régir l'intelligence artificielle, ce qui crée de l'incertitude pour les investisseurs, limite l'adoption et ralentit l'innovation. Sans une réglementation proactive, l'Afrique risque d'être à la traîne dans la course mondiale à l'exploitation des technologies émergentes pour la transformation sociale et économique. Le renforcement de la cohérence des politiques et l'élaboration de lignes directrices éthiques et le renforcement des capacités institutionnelles sont donc essentiels pour libérer tout le potentiel de ces innovations.

d) **Développement de capacités avancées.** Si les programmes d'alphabétisation numérique de base ont jeté des fondements, notre compétitivité mondiale dépend du développement de compétences avancées dans des domaines tels que l'intelligence artificielle, l'analyse des mégadonnées et l'Internet des objets. De nombreuses entités éducatives manquant encore de technologies et d'expertise modernes, nous devons intensifier de toute urgence le développement des capacités fondamentales et avancées, y compris la révision et l'élaboration de programmes d'études pertinents à tous les niveaux d'apprentissage.

e) **Engagement et responsabilité des parties prenantes.** Bien que les dialogues multipartites aient enrichi nos discussions, l'absence de rôles et de responsabilités clairement définis pour les gouvernements, le secteur privé, le monde universitaire et la société civile reste une lacune notable. Par conséquent, un financement accru et des partenariats stratégiquement mobilisés sont essentiels pour exploiter pleinement le potentiel de toutes les parties prenantes.

f) **Infrastructures énergétiques et accessibilité.** Un approvisionnement stable et durable en électricité est essentiel à la transformation numérique, mais il reste peu fiable dans de nombreux pays africains, ce qui entrave le déploiement des technologies de l'information et de la communication (TIC) et la réalisation d'objectifs de développement plus larges.

g) **Minéraux essentiels.** L'Afrique est richement dotée en minéraux critiques, notamment le graphite, le lithium, le cuivre, le cobalt, les terres rares et l'aluminium, qui sont tous essentiels pour l'industrie mondiale et la transformation numérique. Toutefois, l'extraction de minéraux critiques soulève également des défis liés à la sécurité, à la surexploitation, à la géopolitique, au changement climatique, à la dégradation de la biodiversité et à la pollution de l'environnement.

### III. Engagement à agir

5. Nous sommes résolus à traduire notre vision collective en une feuille de route concrète et mesurable pour la transformation numérique de l'Afrique. Ce faisant, nous adoptons les principes fondamentaux ci-après pour guider notre programme commun :

a) **Une transformation durable et inclusive.** Nous intégrerons des normes rigoureuses de durabilité environnementale et aborderons l'inclusion numérique globale dans toutes les stratégies de mise en œuvre des lignes d'action et des objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information<sup>2</sup> et des objectifs du Pacte numérique mondial. Nos initiatives garantiront que chaque segment de la société - notamment les femmes, les personnes handicapées, les communautés rurales et les autres groupes marginalisés - non seulement bénéficie équitablement de la révolution numérique, mais a également la possibilité d'y contribuer.

---

<sup>2</sup> Voir *Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information* (WSIS-03/GENEVA/DOC/5-F).

b) **Des objectifs différenciés et réalistes.** Nous reconnaissons que le degré de maturité numérique des États Membres africains varie et nous nous engageons à fixer des repères réalistes mais ambitieux pour l'année 2030. Ces repères permettront d'établir des jalons de performance clairs pour les pays à la pointe et ceux au début de leur transformation afin de les pousser à réaliser des progrès mesurables dans leur transformation numérique.

c) **Une participation active et un contrôle transparent.** Avec un processus d'examen annuel pour le Sommet mondial sur la société de l'information déjà en place et un examen de haut niveau prévu pour le Pacte numérique mondial lors de la quatre-vingt-deuxième session de l'Assemblée générale, nous nous engageons à une participation active et à la responsabilité. Nous participerons pleinement à ces examens - en contribuant à des évaluations continues, à l'affinement des politiques et au partage des meilleures pratiques - en veillant ainsi à ce que notre programme numérique collectif reste adaptable, transparent et axé sur les résultats.

#### IV. Mesures concrètes de mise en œuvre

6. Nous nous engageons à établir une feuille de route axée sur les résultats pour notre avenir numérique en prenant des mesures décisives pour mettre en œuvre les lignes d'action et les objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi que les objectifs du Pacte numérique mondial, en vue d'assurer qu'ils sont alignés et complémentaires.

7. Pour accélérer le processus vers la connectivité universelle, nous nous concentrerons sur les points suivants :

a) **L'expansion de l'infrastructure.** Nous insisterons pour un déploiement robuste de la connectivité à large bande qui garantisse une couverture quasi universelle pour les nations à la pointe et atteigne des normes minimales pour les autres d'ici à 2030.

b) **L'accessibilité financière et l'innovation.** Nous mettrons en œuvre des stratégies ciblées de réduction des coûts afin de diminuer de 50 % le coût des données mobiles, tout en tirant parti de mécanismes de financement innovants tels que les partenariats public-privé et les fonds de service universel pour combler les lacunes en matière de connectivité dans les zones rurales.

c) **La connectivité des infrastructures énergétiques.** Nous renforcerons les systèmes énergétiques régionaux en modernisant les réseaux électriques par la numérisation et en mettant à niveau les infrastructures existantes afin de garantir un approvisionnement en électricité fiable et durable, et nous déploierons des solutions énergétiques innovantes pour élargir l'accès dans les zones reculées, étendre la connectivité à l'Internet et accroître l'inclusion numérique des communautés mal desservies.

8. Pour améliorer l'inclusion numérique et faire progresser le développement des compétences, nous nous concentrerons sur les points suivants :

a) **Une inclusion élargie.** Nous accélérerons le déploiement de programmes complets d'alphabétisation numérique qui favorisent l'apprentissage tout au long de la vie et vont plus loin que la parité hommes-femmes pour inclure les personnes handicapées, les jeunes des zones rurales et d'autres groupes marginalisés.

b) **Des capacités avancées.** Nous intégrerons dans les programmes universitaires nationaux des modules de compétences numériques avancées concernant l'intelligence

artificielle (par exemple l'apprentissage automatique, l'apprentissage profond, l'intelligence artificielle générative et les grands modèles de langage), l'Internet des objets, les mégadonnées, l'informatique de pointe et l'informatique quantique, et nous établirons des centres d'excellence pour garantir une augmentation mesurable du nombre d'établissements d'enseignement équipés de technologies.

9. Pour faire progresser la gouvernance et l'adoption éthique de l'intelligence artificielle, nous nous concentrerons sur les points suivants :

a) **Une gouvernance de l'intelligence artificielle claire et adaptative.** Nous élaborerons des stratégies nationales globales en matière d'intelligence artificielle, assorties de cadres réglementaires solides, y compris des « bacs à sable », afin de garantir l'adoption responsable de la technologie tout en encourageant l'innovation. Nous renforcerons les capacités institutionnelles en formant les décideurs, les régulateurs et les experts juridiques afin qu'ils puissent superviser efficacement la mise en œuvre de l'intelligence artificielle et les normes de sécurité.

b) **Une intelligence artificielle éthique et une innovation inclusive.** Nous intégrerons la transparence, l'équité et l'inclusivité dans la gouvernance de l'intelligence artificielle pour faire en sorte que la technologie profite à toutes les communautés, tout en atténuant les risques tels que les préjugés, les abus et la désinformation. Nous faciliterons également la collaboration intersectorielle afin d'encourager des solutions fondées sur l'intelligence artificielle qui s'alignent sur les priorités socio-économiques du continent.

10. Pour renforcer la gouvernance des données et la cybersécurité, nous nous concentrerons sur les aspects suivants :

a) **Harmonisation juridique.** Nous harmoniserons les lois relatives à la protection des données et au respect de la vie privée sur l'ensemble du continent afin de protéger les flux de données transfrontaliers.

b) **Cyberrésilience.** Nous procéderons à des évaluations périodiques de la maturité en matière de cybersécurité, en vue de parvenir à la pleine conformité avec les cadres établis dans les pays en pointe et à une conformité acceptable dans les autres pays d'ici à 2030.

11. Pour faire progresser l'infrastructure numérique publique, nous nous concentrerons sur les aspects suivants :

a) **Interopérabilité et accès.** Nous développerons des cadres interopérables pour l'infrastructure numérique publique, en les fondant sur des normes ouvertes, afin de garantir une prestation de services numériques robuste et inclusive.

b) **Déploiement en temps voulu.** Nous veillerons à ce que tous les États Membres africains mettent en place des cadres de base d'ici à 2030 et à ce que les pays en pointe disposent à la même échéance de systèmes pleinement opérationnels pour l'infrastructure numérique publique.

c) **Infrastructure et services logistiques.** Nous construirons des routes à revêtement en dur bien desservies et fournirons des services d'appui logistique efficaces et informatisés afin de faciliter le commerce électronique et de promouvoir la vente de biens produits localement.

12. Pour favoriser l'intégration régionale, le commerce numérique et les partenariats inclusifs, nous nous concentrerons sur les aspects suivants :

- a) **Collaboration transfrontalière.** Nous consoliderons les cadres en place pour le commerce électronique transfrontalier et harmoniserons la fiscalité numérique et les politiques réglementaires au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine afin de promouvoir une intégration fluide du commerce numérique.
- b) **Partenariats et responsabilité.** Nous définirons clairement les rôles, les responsabilités et les mécanismes de responsabilisation attachés aux investissements du secteur privé et à la participation de la société civile, afin de garantir que ces parties prenantes contribuent sensiblement à la transformation numérique de l'Afrique.

13. Pour stimuler la fabrication de matériel numérique, nous nous concentrerons sur les aspects suivants :

- a) **Extraction minérale durable et création de valeur ajoutée.** Nous encouragerons la fabrication de matériel numérique en Afrique tout en veillant à la durabilité environnementale de l'extraction des minerais grâce à des stratégies de réduction des émissions de carbone, à la protection de la biodiversité et à l'amélioration des pratiques de gestion des déchets et des produits chimiques.
- b) **Chaînes logistiques numériques durables.** Nous renforcerons les capacités, l'infrastructure et la mobilisation des ressources à l'appui de la gestion durable des déchets d'équipements électriques et électroniques résultant de la transformation numérique.

14. Pour prendre une part active aux processus de coopération numérique, nous nous concentrerons sur l'amélioration continue. Nous nous engageons à participer de façon dynamique et productive aux manifestations annuelles qui doivent se tenir en 2027 pour examiner la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information en Afrique sous la supervision de la Commission économique pour l'Afrique et dans le cadre de l'examen de haut niveau du Pacte numérique mondial, facilitant ainsi le suivi transparent des résultats, le perfectionnement rapide des politiques et l'échange des meilleures pratiques.

## **V. Objectifs à atteindre pour la transformation numérique d'ici à 2030**

15. Compte tenu des niveaux variés de maturité numérique parmi les États Membres africains, nous avons fixé des objectifs différents selon qu'un pays est à la pointe ou au début de sa transformation numérique, afin de viser des progrès réalistes et réalisables (voir tableau).

Domaines prioritaires	Objectifs pour les pays à la pointe (échéance 2030)	Objectifs pour les pays au début de leur transformation (échéance 2030)
Haut débit	95 % de couverture	75 % de couverture
Coût des données mobiles	Réduction de 50 % du coût moyen pour 1 Go	Réduction de 30 % du coût moyen pour 1 Go
Habilité numérique (jeunes, femmes, personnes handicapées)	80 % d'habileté numérique globale	60 % d'habileté numérique globale
Compétences numériques avancées	Établissement de centres d'excellence sur l'intelligence artificielle et l'Internet des objets ; 70 % des écoles équipées pour enseigner les compétences numériques	Mise en place de programmes pilotes ; 40 % des écoles équipées pour enseigner les compétences numériques
Services publics appuyés par l'intelligence artificielle	Initiatives liées à l'intelligence artificielle pleinement opérationnelles	Centres de recherche sur l'intelligence artificielle opérationnels pour stimuler l'innovation locale
Conformité en matière de cybersécurité	Pleine conformité avec les cadres de cybersécurité	Conformité de base avec les normes internationalement reconnues dans le domaine de la cybersécurité
Infrastructure numérique publique	Systèmes d'infrastructure numérique publique pleinement opérationnels	Mise en place de cadres de base pour l'infrastructure numérique publique
Intégration du commerce numérique	Pleine intégration dans la Zone de libre-échange continentale africaine	Mise en place de plateformes de commerce électronique à l'échelle de l'Afrique
Durabilité environnementale	Réduction de 20 % de la consommation d'énergie des centres de données ; au moins 5 % des déchets électroniques officiellement recyclés	Lancement et mise en œuvre de politiques nationales en matière d'informatique verte, définition de jalons identifiables pour l'adoption des politiques
Production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables (éolienne, solaire et biogaz)	25 % de sources d'énergie renouvelables dans la production d'électricité	10 % de sources d'énergie renouvelables dans la production d'électricité

## VI. Suivi des progrès et évaluation

16. Pour bien appliquer le principe de responsabilité et mesurer les progrès, nous mettrons en œuvre un cadre d'évaluation rigoureux qui renforcera la prise de décision fondée sur des données factuelles par les moyens suivants :

- a) **Indice de performance numérique de l'Afrique.** Nous créerons un indice annuel de l'informatique en Afrique, qui permettra d'évaluer la connectivité, les compétences numériques et l'innovation dans les États Membres africains afin de recenser les progrès et de repérer les lacunes.
- b) **Examens ministériels entre pairs.** Nous organiserons des forums annuels de haut niveau où les décideurs, les dirigeants du secteur privé et les représentants de la société civile partageront leurs réussites, leurs difficultés et leurs meilleures pratiques, en vue d'encourager l'amélioration continue des stratégies numériques.
- c) **Collecte normalisée des données.** Nous renforcerons les mécanismes nationaux et régionaux de communication de l'information en tirant parti de la plateforme établie par l'Union internationale des télécommunications pour faire le point sur les progrès accomplis dans le cadre des lignes tracées par le Sommet mondial sur la société de

l'information, suivant la feuille de route qui sera prochainement élaborée pour la mise en œuvre du Pacte numérique mondial, et compte tenu des capacités des organismes nationaux de statistique, afin de garantir un suivi constant et transparent des efforts de mise en œuvre.

## **VII. Conclusion**

17. La présente déclaration représente la détermination collective de l'Afrique à accélérer la transformation numérique grâce à des stratégies claires, à des objectifs mesurables et à une collaboration renforcée. Nous réaffirmons notre responsabilité de réduire la fracture numérique, d'encourager l'innovation durable et de créer des économies numériques inclusives qui profitent à tous les habitants de l'Afrique. En augmentant le niveau de sophistication des chaînes de valeur du continent, nous comptons attirer davantage d'investissements et œuvrer plus largement à la réalisation du programme de développement.

18. Pour que ces progrès restent alignés sur les priorités mondiales, nous appelons à la poursuite, tout au long de la prochaine décennie, des processus en cours dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information, notamment le Forum sur la gouvernance d'Internet et la réunion de haut niveau Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information, et nous sommes impatients de les voir en conformité avec le Pacte numérique mondial. Cela contribuera à consolider le leadership africain en matière de gouvernance numérique et à faire en sorte que la technologie soit un moteur de progrès socioéconomique, de durabilité et d'équité.

19. En outre, les initiatives menées dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information qui consistent à passer en revue et à récompenser par des prix les projets et les activités où l'informatique est mise au service du développement durable jouent un rôle crucial en mettant en lumière des initiatives numériques porteuses et en promouvant le travail des parties prenantes dans le domaine de la dématérialisation à l'appui du développement. Les gouvernements de toute l'Afrique sont encouragés à soumettre des projets en vue d'une reconnaissance mondiale, afin d'encourager l'innovation et de renforcer la présence du continent dans un paysage numérique en mutation.

20. Forts d'une vision commune, d'un suivi structuré et d'un engagement en faveur de politiques réalisables, nous sommes aujourd'hui à même de prendre des mesures décisives pour l'avènement d'un continent numériquement connecté, résilient et prêt pour l'avenir.

Fait à Cotonou (Bénin), le 16 mai 2025